



LA NEWSLETTER **DROIT-INC**
Recevez les plus récentes offres
d'emploi et news juridiques

DROIT-INC

Suivez-nous    

J'aime

À propos Nous rejoindre Publicité

OFFRES D'EMPLOI FORMATION CONTINUE LIBRAIRIE JURIDIQUE

Rechercher >>

ACTUALITÉS | CONSEILLERS JURIDIQUES | CAMPUS | CARRIÈRE | DOSSIERS SPÉCIAUX | ARCHIVES | SCOOP ! | CHRONIQUEURS

NOUVELLES | Lundi le 15 Décembre 2014

Blessure lors d'un party = accident de travail?

Par : Agence QMI | Le : 2014-12-15 11h15



Nouvelles

Si vous vous blessez en dansant trop fort durant votre party de Noël du Bureau, croyez-vous que ce sera considéré comme un accident de travail ? Petit retour sur la jurisprudence

J'aime 58 people like this. Be the first of your friends.

LA NEWSLETTER **DROIT-INC**
Recevez les plus récentes offres d'emploi
et news juridiques.

Pour vous inscrire

PARTAGER CET ARTICLE



RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER

Restez à l'affût des dernières nouvelles dans votre milieu!

publicité

AVIS DE NOMINATION

Davies est fier d'accueillir Mes
Valentina De Castris et
Terry K. Lapierre



commanditaire

DERNIERS ARTICLES

[Le sort de Magnotta entre les mains du jury](#)

[Il nie avoir diffusé les photos des seins](#)

[Une arrivée chez Fasken](#)

[Construction sans permis: sa maison pourrait être détruite](#)

[Parent et stagiaire : comment faire?](#)

[Repenser sa pratique en quatre leçons](#)

[Le « Top 5 » d'août](#)

[Inapproprié mais légal d'allaiter une adolescente](#)

[Revue de presse : 15 décembre 2014](#)

[Venez chatter avec le bâtonnier](#)

La jurisprudence a permis d'établir si la notion d'accident du travail s'applique ou non lors d'un party de Noël.

Au fil des jugements et de la jurisprudence, les tribunaux ont délimité les balises de ces questions juridiques.

« Pour que les blessures lors des parties de bureau soient reconnues comme un accident de travail, il faudra démontrer que la blessure est survenue à "l'occasion du travail", résume Me **Michel Héroux**. Ce sera le cas notamment lorsque l'employeur a directement ou indirectement obligé l'employé à participer à l'activité.»



Me Michel Héroux se spécialise en droit du travail chez Fasken Martineau

C'est ce que démontrent certaines décisions rendues par la Commission

commanditaire



liens privilégiés-nos partenaires

Bureaux d'avocats à louer au Vieux-Montréal
À deux pas de la cour municipale de Montréal!
www.cogir.net/aldred

Cabinet d'avocats à Laval
Première consultation gratuite
www.choletterbidoux.com

Syndic de faillite Groupe Leblanc
Nous avons des solutions à l'endettement
www.groupeleblanc.com

Bureau d'avocats à Drummondville
Civil, commercial, familial, pénal, 1 819 475-5122
www.bernierfourmieravocats.com

des lésions professionnelles répertoriées sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) et divers jugements rendus par les tribunaux.

5 cas qui ont fait jurisprudence

Tomber de la boîte de son

Un travailleur s'est fait une entorse au genou en dansant sur une boîte de son lors de son party de bureau, qui se déroulait dans un hôtel, son lieu de travail. Son faux mouvement l'a même fait tomber de la boîte de son.

Comme l'homme était chargé de la préparation du buffet offert aux employés et qu'il était rémunéré pour cette tâche, la **Commission a établi** qu'il s'agissait bien d'une lésion professionnelle. Le commissaire ajoute que « le travailleur a accepté de s'impliquer lui-même dans une coutume (danser). C'est en y mettant du sien que le travailleur s'est blessé en tombant d'une colonne de son sur laquelle il avait accepté de danser à la demande des employés de son département ».

Propulsée sur le plancher de danse

Une organisatrice d'un party de Noël s'est blessée au coccyx, au cou et à l'épaule gauche après qu'un collègue l'eut « propulsée » sur le plancher de danse.

Elle a plaidé qu'elle avait eu l'« obligation morale » de participer à la soirée qu'elle avait organisée. Elle avait été rémunérée durant la journée pour préparer la salle et elle avait travaillé à trouver des commanditaires pour la soirée.

La **Commission** des lésions professionnelles a conclu qu'il y avait bel et bien un lien entre l'activité et l'accomplissement du travail, la finalité de la fête de Noël étant notamment de maintenir la cohésion et le sentiment d'appartenance entre les employés.

Blessé avec une table

Un travailleur a été blessé en déplaçant une table à la demande de son employeur. Cette blessure n'a pas été considérée comme un accident « à l'occasion du travail ».

La **Commission** a indiqué que la décision de l'homme d'aider son patron à déplacer la table ne venait pas du fait qu'il était son « subordonné », mais plutôt d'un choix « personnel ».

Blessée lors d'un jeu

Une enseignante a réussi à démontrer que sa blessure à l'épaule, subie lors d'un jeu organisé durant un party de Noël, était un accident de travail.

La **Commission** a retenu que la finalité de la réception « fait partie intégrante de la vie professionnelle de ceux et celles qui y ont participé ».

Elle a retenu le fait que l'activité avait été organisée sur la proposition d'une firme externe qui avait été mandatée pour trouver des solutions « au climat malsain » qui régnait dans le lieu de travail.

Trébucher sur un fil

Une secrétaire de juge a trébuché sur le câble du système de son et s'est blessée au genou gauche durant son party de bureau. Elle a été hospitalisée pendant plus d'une semaine. Sa blessure a été considérée comme un accident de travail.

La **Commission** a conclu que la dame « exerçait une activité reliée à son travail et qui était utile à son accomplissement », notamment en raison de la présence de juges (ses patrons) lors de la soirée. Il est aussi considéré par la **Commission** que la soirée était organisée pour entretenir de bonnes relations entre les employés.

Pour déterminer si une blessure subie lors d'un party de bureau est un accident de travail, six critères ont été établis par la jurisprudence:

Le lieu de l'événement;
Le moment de l'événement;
La rémunération de l'activité;
L'existence et le degré d'autorité ou de subordination de l'employeur;
La finalité de l'activité (améliorer les relations de travail entre les employés);
Une connexion entre l'activité et l'accomplissement du travail (créer un sentiment d'appartenance).

Local à louer

Louer un espace de bureau, commercial, industriel au Québec
<http://immobilier.louer.ca/>

Restaurant Sinclair

Réservation : Gino Mourin 514-284-3332
www.restaurantsinclair.com

Confection DeLavoy

Toges & accessoires pour la cour
www.delavoy.ca

Offres d'emploi en vedette



Jeudi le 11 Décembre 2014
Technicien(ne) juridique (junior) – jusqu'à 4 ans d'expérience | St-Laurent



Jeudi le 11 Décembre 2014
Avocat junior | Montréal



Jeudi le 11 Décembre 2014
Avocat sénior | Montréal



Mercredi le 10 Décembre 2014
Conseiller juridique senior | Rive-sud



Mercredi le 10 Décembre 2014
Avocat principal de la mise en application | Montréal



Vendredi le 28 Novembre 2014
Secrétaire juridique | Québec



Mardi le 9 Décembre 2014
Conseiller(ère) juridique | Pointe-Claire



Vendredi le 5 Décembre 2014
Parajuriste / Technicien(ne) juridique en immigration | Montréal



Vendredi le 5 Décembre 2014
Adjointe juridique - Section propriété intellectuelle | Montréal



Mercredi le 3 Décembre 2014
Parajuriste (junior), Litige (responsabilité professionnelle médicale) | Québec



Lundi le 1 Décembre 2014
Avocat(e) - 2 à 4 ans d'expérience | St-Laurent



Vendredi le 28 Novembre 2014
Adjointe juridique en litige commercial | Montréal



Jeudi le 27 Novembre 2014
Avocat(e) en droit des affaires - 3 à 5 ans | Montréal



Lundi le 24 Novembre 2014
Adjointes juridiques - Litige (assurance) | Québec / Montréal



Mercredi le 19 Novembre 2014
Adjointe juridique - Section droit de l'immigration | Montréal



Mercredi le 19 Novembre 2014
Avocat(e) en litige civil et commercial | Montréal



Mardi le 18 Novembre 2014
Avocat(e) | Montréal



Mardi le 18 Novembre 2014
Technicien(ne) juridique | Montréal